



**MOBILITES COLLECTIVES FRANCO-ALLEMAND  
Fiche 4 – Rencontre en Tiers Lieu**

Les échanges en Tiers Lieu en bref	
Public concerné	Ecoles primaires et établissements secondaires (enseignement général et technologique)
Hébergement	Auberge de jeunesse ou autre structure d'accueil hors des localités des deux établissements partenaires
Durée de l'échange	4 jours minimum à 21 jours maximum
Dates	Au choix des établissements
Financement	Subvention possible aux frais de voyage à laquelle peut s'ajouter une subvention pour frais de séjour d'un montant de 15 euros par nuitée et par élève selon les crédits disponibles. Subvention versée aux deux établissements demandeurs à l'issue de la rencontre
demande de subvention	Demande à faire pour les deux établissements par l'établissement dans le pays duquel la rencontre se déroule. Demande à télécharger : <a href="https://www.ofaj.org/media/demande-subvention-scolaire-remplissable.pdf">https://www.ofaj.org/media/demande-subvention-scolaire-remplissable.pdf</a> Et à envoyer à l'OFAJ : <a href="mailto:csp@ofaj.org">csp@ofaj.org</a> sous couvert de la DRAREIC ( <a href="mailto:ce.drareic@ac-rennes.fr">ce.drareic@ac-rennes.fr</a> ) Nombre d'élèves maximum : 60 Point de vigilance : définition des Jeunes Avec Moins d'Opportunité (JAMO)
Pièces obligatoires pour les élèves :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport. Attention : la prolongation de 5 ans de validité des pièces d'identité n'est pas valable pour les mineurs)</li><li>• Autorisation de sortie du territoire (AST)</li><li>• Copie d'un justificatif d'identité valide du parent signataire de l'AST</li><li>• Carte européenne d'assurance maladie (à demander auprès de votre caisse de maladie ou sur Ameli)</li><li>• Vérifier que l'assurance responsabilité civile fonctionne à l'étranger</li></ul>

Plus d'informations :

AST : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

formulaire ici : <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/15646-01>

Validité des pièces d'identité : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32303>

OFAJ – rencontres scolaires en Tiers Lieu : <https://www.ofaj.org/programmes-formations/rencontres-en-tiers-lieu-dans-les-rencontres-scolaires.html>

Document joints :

Eléments du concept pédagogique

Exemple de décompte d'utilisation portant mention en page 2 des éléments du compte-rendu

Définition des Jeunes avec moins d'opportunité (JAMO)

Remarque : les établissements doivent déclarer le séjour sur TOUTATICE et quand il se passe en Allemagne sur Ariane, le site du Ministère des Affaires Etrangères (avec copie à la DRAREIC).